



Formations et publications gérées par AFF

8 rue Jean-Marie Jégo
75013 Paris
Tel : 01.46.06.39.44
secretariat@archivistes.org
www.archivistes.org

Soutien à la recherche proposé par l'Association des archivistes français

Règlement intérieur

validé par le Conseil d'administration du 8 décembre 2023

L'Association des archivistes français propose une aide à la recherche pour des étudiant·e·s effectuant un master sur l'année universitaire 2023-2024, dont les travaux ont pour sujet de recherche un aspect de la science archivistique : collecte, classement, description, identifiants, accès, médiation, conservation, etc. en tant qu'objet même de recherche.

Il ne s'agit donc pas de soutenir des travaux dont l'objet serait le classement d'un fonds, mais d'accompagner l'approfondissement et/ou l'exploration de voies nouvelles dans l'exercice des différentes composantes du métier. L'AAF souhaite ainsi orienter et favoriser la recherche en archivistique sur l'ensemble du territoire, toutes formations confondues.

L'interdisciplinarité est encouragée. Le master peut relever d'une formation supérieure en archivistique mais aussi d'un domaine pouvant être en lien tels que les sciences de l'information, le droit, l'histoire, la sociologie ou encore l'informatique...

L'aide financière concerne uniquement des mémoires en cours de construction, les travaux déjà achevés et soutenus ne rentrent pas dans le dispositif (ce n'est pas un prix).

Le/la candidat·e devra adresser un dossier comportant obligatoirement :

- une présentation problématisée du sujet de recherche (maximum 2 000 caractères espaces compris au total) ;
- une bibliographie provisoire ;
- un *curriculum vitae* ;
- un avis du directeur de mémoire validant son sujet ;
- un certificat de scolarité permettant de constater l'inscription effective en master pour l'année universitaire en cours ;
- une lettre d'engagement du candidat à remettre un exemplaire du mémoire soutenu à l'AAF et à fournir un article qui pourra être publié sur décision du jury et avis du comité de rédaction dans *La Gazette des archives*.

Une sélection au vu du dossier sera effectuée par un jury composé de représentant·e·s de l'AAF et de la communauté universitaire. Un entretien oral sera ensuite programmé (cette présentation orale se fera en visio-conférence).

Les critères pris en compte sont l'intérêt de la thématique étudiée pour son apport à l'archivistique ainsi que la qualité et la clarté du dossier.

Le montant de l'aide s'élève à 1 000 euros versables au trimestre suivant la sélection du dossier.

Deux aides maximum pourront être attribuées au titre de l'année universitaire en cours.

En cas d'abandon, de non-soutenance du diplôme ou de non-fourniture du mémoire, le/la candidat·e s'engage à rembourser l'aide perçue dans son intégralité.

Le/la lauréat-e communique la date et le lieu de soutenance à l'AAF dès qu'ils sont connus. Le/la lauréat-e s'engage à remettre un exemplaire de son mémoire de recherche et du projet d'article dès la soutenance réalisée. Le mémoire comportera une mention du soutien de l'AAF. L'article s'attachera à décrire en quoi le travail de recherche peut contribuer à l'avancée de la science archivistique.

Le jury détermine avec le comité de rédaction de *La Gazette des archives*, au vu de la qualité du travail effectué et de son intérêt pour la recherche, l'opportunité de valoriser le travail de recherche en publiant l'article réalisé ainsi qu'une contrepartie financière et en informe le candidat.

Ces aides sont mises en œuvre par l'Association des archivistes français.

Dépôt des candidatures

Les dossiers sont à retourner pour le **15 janvier 2024** au plus tard par voie électronique à : editions@archivistes.org ou par voie postale à : L'Association des archivistes français, 8 rue Jean-Marie Jégo 75013 Paris.

Renseignements supplémentaires auprès de editions@archivistes.org

Soutien à la recherche proposé par l'Association des archivistes français

Membres du jury

Louis FAIVRE D'ARCIER

Ève JULLIEN

Anne-Marie BRULEAUX

Chloé MOSER

Christian HOTTIN